



Courriel : sieed-gara@wanadoo.fr

REF : J.P. B. / J.M.

Garancières, le 30 septembre 2014

Mairie de Boissy-sans-Avoir

Monsieur CORBY

20 rue de la Mairie

78490 BOISSY-SANS-AVOIR

Objet : augmentation du nombre de passages en déchèterie

Chers Collègues,

Depuis le mois d'avril, le SIEED expérimente une nouvelle utilisation de la carte d'accès en déchèterie qui permet de doubler le nombre de passages. Ce fonctionnement est très apprécié par les utilisateurs, sans augmenter les coûts pour le syndicat, j'ai donc décidé de l'officialiser.

**1 carte = 24 passages par an, au lieu de 12 actuellement.
Chaque pastille permet deux passages en déchèteries.**

- Au premier passage, la pastille est barrée d'un trait = ⊖
- Au passage suivant la pastille est poinçonnée complètement = ●

Cette augmentation du nombre de passages doit être accompagnée d'une grande vigilance au moment de la délivrance des cartes d'accès. Je vous rappelle que chaque foyer a droit à une seule carte par an. Exigez de récupérer l'ancienne carte au moment de la délivrance de la nouvelle. Nous voyons souvent en déchèterie des administrés avec plusieurs cartes dans les mains, cela ne devrait pas être possible. En cas de perte ou d'utilisation de 24 passages en moins d'un an, l'accès est payant (10 € / passage).

Les entreprises ne doivent pas utiliser, ni obtenir, les cartes des particuliers. Leur accès avec un véhicule professionnel est payant (15 € / m³).

N'hésitez pas à communiquer cette information aux utilisateurs.

Je vous prie de croire, Chers Collègues, à l'assurance de mon profond dévouement au service des habitants de nos communes.

Jean-Paul BAUDOT

Président du SIEED